

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS  
 DU MAIRE DE BÉTHUNE**

Hôtel de ville  
 6, Place du 4 septembre  
 BP 10711  
 62407 Béthune Cedex  
 Tél. 03.21.63.00.00  
 Fax. 03.21.63.00.01  
 Email. [mairie@ville-bethune.fr](mailto:mairie@ville-bethune.fr)  
**ville-bethune.fr**

D\_2024\_159

**D8 - Théâtre Municipal et  
 Théâtre Le Poche -  
 Tarification billetterie saison  
 2024/2025**

Olivier GACQUERRE, Maire de la Ville de BÉTHUNE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Vu la délibération 1-03 du 27 mai 2020 autorisant M. Pierre-Emmanuel GIBSON Premier-Adjoint au Maire, à prendre au nom du Maire, en cas d'empêchement de sa part une partie des décisions prises en vertu de la délégation de pouvoir accordée au Maire en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu l'empêchement de Monsieur le Maire,

Considérant qu'il y a lieu de fixer les nouveaux tarifs au Théâtre Municipal et au Théâtre Le Poche pour la saison 2024/2025,

**DÉCIDE :**

ARTICLE 1<sup>er</sup> : Le prix des places est fixé comme suit :

Tarifs Théâtre Municipal :

Entrées à l'unité :

	Tarif normal	Tarif réduit	Tarif Galerie	Tarif Jeunes
Tarif A	44 €	40 €	35 €	22 €
Tarif B	34 €	30 €	25 €	17 €
Tarif C	22 €	18 €	15 €	11 €

Tarif hors abonnement (spectacle Michaël GREGORIO) au tarif unique : de 50 € (tarif normal) et 45 € (tarif toutes catégories)

Abonnements – prix des places : hors spectacle Michaël GREGORIO

De 3 à 6 spectacles (dont 1 spectacle au tarif C au minimum) :

- tarif A : 37 € la place
- tarif B : 29 € la place
- tarif C : 19 € la place

De 7 spectacles et + (dont 2 spectacles au tarif C au minimum) :

- tarif A : 35 € la place
- tarif B : 27 € la place
- tarif C : 18 € la place

Théâtre de Boulevard :

Abonnements : (4 pièces de théâtre)  
 Orchestre – Corbeille 1

Tarif normal  
 142 €

Tarif réduit  
 134 €

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE DE BÉTHUNE

Corbeille 2	130 €	124 €
Galerie	96 €	92 €
A l'unité :		
Orchestre – Corbeille 1	42 €	38 €
Corbeille 2	38 €	34 €
Galerie	28 €	26 €

Tarifs Théâtre Le Poche :  
Entrées :

	Tarif normal	Tarif réduit	Tarif Abonné
Tarif E	16 €	14 €	12 €
Tarif F	14 €	12 €	10 €
Tarif G	12 €	10 €	8 €
Tarif H	10 €	8 €	6 €

La Carte Abonné est au tarif de 10 € pour la saison 2024/2025. Elle permet de bénéficier du tarif abonné et d'un ou plusieurs spectacle(s) gratuit(s) par semestre sur une sélection de spectacles.

Tarifs Jeune Public Artimini :  
Entrées :

	Tarif normal	Tarif réduit	Tarif Scolaire
Tarif I	6 €	4 €	3 €

**ARTICLE 2 :** Le tarif réduit est accordé, sur présentation d'un justificatif, aux abonnés du Théâtre de Béthune, aux sièges dits «strapontins», abonnés des structures membres du magazine Artoiscope, personnes âgées de plus de 60 ans, aux personnes en situation de handicap, aux groupes ou CE constitués d'au moins 8 personnes, aux titulaires de la carte adhérent «Auchan», «Carrefour», «Cora», «Leclerc», «Cultura» et «Furet du Nord», aux abonnés du cinéma «Étoile Cinémas», aux abonnés de la carte «L» du Louvre-Lens.

Le tarif «Jeunes» est accordé, sur présentation d'un justificatif, aux personnes de moins de 18 ans, aux étudiants, et aux personnes en recherche d'emploi, aux titulaires du «PASS JEUNES» de la Ville de Béthune, aux titulaires du «PASS SENIORS» de la Ville de Béthune sur une sélection de spectacles.

La Carte cadeau est utilisable au guichet et en ligne pour la saison 2024/2025 (à partir du 18 juin 2024 jusqu'au 15 mai 2025).

**ARTICLE 3 :** Le Directeur Général des Services et le Receveur Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

La présente décision peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Béthune étant précisé qu'il dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif (5 rue Geoffroy Saint-Hilaire CS 62039 59014 Lille Cedex) dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R.421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant en outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un ou deux mois pour



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS  
DU MAIRE DE BÉTHUNE**

saisir le Tribunal. Le Tribunal Administratif peut également être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Béthune, le 27/05/2024

Pour le Maire empêché,